

AMNESTY INTERNATIONAL

FAITS ET CHIFFRES

Index AI : AMR 22/009/2013

AILRC-FR

10 septembre 2013

Le Chili d'Augusto Pinochet

Le coup d'État

- Le 11 septembre 1973, le général Augusto Pinochet mène un coup d'État militaire au Chili.
- Le jour même, Salvador Allende, président en exercice, se suicide au cours de l'attaque du palais présidentiel.
- Par la suite, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes seront arrêtés et torturés. Nombre d'entre eux sont toujours portés disparus et plusieurs milliers d'autres ont fui le pays.
- Amnesty International se rend au Chili en novembre 1973 pour rassembler des informations sur les atteintes aux droits humains et publie un rapport à ce sujet quelques mois plus tard.
- Un référendum organisé en octobre 1988 met fin à la dictature militaire, et des élections ont lieu en 1989.
- En 1991, Patricio Aylwin devient président du Chili.
-

Faits et chiffres

- En 1991, le rapport de la Commission nationale vérité et réconciliation (« rapport Rettig ») établit que 2 296 personnes ont subi des violations des droits humains et ont été tuées par les forces de sécurité pour des motifs politiques, et recense près d'un millier de victimes de disparitions forcées.
- En 2004, la Commission Valech publie un rapport complémentaire faisant état de 28 459 cas de détentions illégales, la plupart impliquant des actes de torture.
- D'après le rapport final des conclusions de la Commission Valech, plus de 40 000 personnes au total ont été victimes d'atteintes aux droits humains entre 1973 et 1990. Le nombre de personnes officiellement reconnues comme victimes de disparition ou de meurtre s'élève au total à 3 216 ; celui des personnes ayant subi une détention pour des motifs politiques ou des actes de torture, voire les deux, et y ayant survécu s'établit à 38 254.

La « loi d'amnistie »

En mars 1978, le décret-loi 2191, connu sous le nom de « loi d'amnistie », accorde une amnistie générale pour la quasi-totalité des atrocités commises entre le 11 septembre 1973 et le 10 mars 1978. Certains juges ont invoqué cette loi pour exonérer des membres des forces armées et des forces de sécurité de toute responsabilité dans des actes de torture, des exécutions illégales et d'autres violations des droits humains.

- À partir de 1998, après l'arrestation du général Pinochet à Londres, certains tribunaux n'ont pas invoqué cette loi dans leurs décisions. Mais elle reste toutefois en vigueur et continue d'être appliquée.
- D'après le dernier rapport du Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires, 34 cas de disparitions forcées n'ont pas fait l'objet d'enquête parce que les tribunaux ont appliqué la loi d'amnistie.
- En 2006, le Cour interaméricaine des droits de l'homme a statué que cette loi était contraire aux obligations légales du Chili d'enquêter sur les atteintes aux droits humains et d'amener les responsables à répondre de leurs actes.
- La loi d'amnistie a récemment été appliquée dans des affaires marquantes, notamment celle de l'homicide du diplomate hispano-chilien Carmelo Soria, jugée en 1996, et celle du dirigeant syndicaliste Pedro Enrique Poblete Córdova, close en 1998.
- D'après les chiffres officiels, quelque 800 personnes ont été condamnées, mises en examen ou inculpées depuis 2000. Des jugements définitifs ont été prononcés dans un tiers de ces cas. À ce jour, plus de 1 000 procédures judiciaires sont en cours.

- Jusqu'en 2010, de nombreuses affaires de violations des droits humains commises par les forces de sécurité du général Pinochet ont été jugées par des tribunaux militaires.
- Bien qu'elle ait été réformée cette année-là, la justice militaire continue d'enquêter sur des violations des droits humains perpétrées par des policiers et des membres des forces armées et de juger ces affaires, sans garanties suffisantes en matière d'indépendance et d'impartialité.

Centres de détention

Sous le régime d'Augusto Pinochet, des centaines de centres de détention ont été mis en place d'un bout à l'autre du Chili. Des prisonniers y ont été torturés, et nombre d'entre eux n'ont jamais été revus. Voici certains centres parmi les plus connus :

- Stade national (Santiago) : environ 40 000 personnes détenues entre septembre et novembre 1973.
- Villa Grimaldi (Santiago) : environ 4 500 personnes détenues entre 1974 et 1977.
- Tres Alamos (Santiago) : environ 400 personnes détenues entre 1974 et 1975.
- Chacabuco (nord du Chili) : environ 1 800 personnes détenues entre 1973 et 1975.
- Pisagua (région de Tarapacá) : environ 800 personnes détenues entre 1973 et 1974.
- Quiriquina (île située dans la baie de la Concepcion) : environ 1 000 personnes détenues entre 1973 et 1975.
- Île Dawson : environ 400 personnes détenues entre 1973 et 1974.
- Bateau l'Esmeralda (Valparaiso) : environ 100 personnes détenues et torturées.
- 38 rue de Londres (Santiago) : environ 2 000 personnes détenues et torturées.